



AFDC

Conseil scientifique

**27 novembre 2024,
Lille**

Début de la réunion à 14 h.

La présidente, Pauline Türk, évoque les points à l'ordre du jour.

1 - Bilan du prix de thèse

Agnès Roblot-Troizier prend la parole et expose les critères de composition du premier jury du prix de thèse 2024, dans lequel ont siégé V. Champeil-Desplats, X. Bioy, B. Combrade, C.-E. Sénac, C. Severino, P.-Y. Gadhoun et A.-L. Valembois. Elle explique les règles de déport qui ont été appliquées pour éviter tout conflit d'intérêts. 21 candidatures ont été présentées, sur des thématiques variées, les critères de recevabilité ont été précisés, et plusieurs thèses de grande qualité ont dû être départagées. Le calendrier retenu a donné satisfaction (réunions du jury en juillet et en octobre). La thèse primée est celle de Ninon Mathieu relative à l'Habeas corpus, soutenue sous la direction d'E. Zoller à l'Université Paris II. Elle sera publiée à compte d'éditeur chez Lextenso, en juin 2025.

2 – Journées d'études décentralisées 2024 sur la République sociale

Pauline Türk présente le projet d'organisation de la journée nationale de restitution des JED 2024, prévue le 27 mars 2025, qui sera couplée à la journée de la jeune recherche et à l'AG de l'AFDC, et évoque les perspectives de publication, possiblement sous forme de dossier spécial dans la RFDC, sous réserve de l'avis du conseil scientifique de la revue.

Une discussion s'engage, dont il ressort l'idée de privilégier les tables rondes, pour éviter la multiplication des synthèses, tout en valorisant chacune des huit journées d'étude. Le format de cette journée doit être adapté, par rapport aux éditions précédentes, au vu du nombre grandissant de journées décentralisées organisées. Mathilde Heitzmann-Patin souligne l'importance de la publication de cette journée, parallèlement à celle des journées locales.

3 – Culture de la constitution et cultures constitutionnelles

La trame des JED 2025, consacrée aux « cultures constitutionnelle comparées », rédigée par Jordane Arlettaz, Audrey Bachert-Peretti, Carolina Cerda-Guzman et Fabrice Hourquebie, est présentée. 5 journées d'étude déjà sont annoncées, à Paris, Montpellier, Nice, Toulouse et Aix.

Dans le cadre du programme sur la culture constitutionnelle, sont également rappelés les Webinaires déjà organisés autour de Paul Kahn et Marc Verdussen. D'autres ont été organisés parallèlement associant l'AFDC, notamment sur les coalitions en Allemagne.

La perspective d'un atelier sur le thème lors du Congrès de l'AFDC 2026 à Poitiers est envisagée.

Julien Bonnet rappelle que le développement des collaborations internationales de l'AFDC s'inscrit aussi dans le programme culture(s) constitutionnelle(s)

4 – Congrès de Poitiers 2026

Pauline Türk signale qu'une réunion a déjà eu lieu avec les organisateurs de Poitiers, qui a permis d'acter le principe d'une co-construction du programme entre l'équipe de Poitiers et le CS. Le format s'inscrirait dans la continuité des éditions précédentes mais les thèmes des ateliers peuvent évoluer, de même que la répartition des présidences. Un atelier sur les questions environnementales a été évoqué, en lien avec les préoccupations locales, surtout si les universités de Limoges ou La Rochelle sont mobilisées.

La question de l'ouverture du congrès, par un débat doctrinal ou d'actualité est soulevée, en remplacement de la conférence inaugurale traditionnelle. Bertrand-Léo Combrade propose la thématique de l'illibéralisme. Dominique Rousseau propose de valoriser la figure Rabelaisienne, à Poitiers. Emmanuel Cartier et Véronique Champeil Desplats soulignent l'intérêt des controverses. Les locaux retenus seront ceux du centre-ville. Le budget est en cours de construction. La Mission Droit et justice peut être mobilisée. Julien Padovani donne quelques éclairages sur le budget des éditions précédentes.

5 – Collaborations internationales

Une série de manifestations sont liées aux cultures constitutionnelles, notamment avec des partenaires d'Amérique Latine (Mexique, Colombie), Asie (Japon, Chine). Un atelier sur le thème a été proposée à l'AIDC pour l'édition colombienne de 2026 (Bogota). La trilatérale Espagne-Italie- France et en train d'être relancée.

Julien Bonnet expose les contacts pris avec les présidents des associations italienne et espagnole de droit constitutionnel.

Emmanuel Cartier présente le questionnaire et la méthodologie développée avec l'Universidad Nacional Autonoma de Mexico (UNAM) au Mexique. Il précise les contacts pris lors du congrès de Mexico, où plusieurs membres de l'AFDC se sont déplacés et ont présenté des communications. Marthe Fatin-Rouge explique les enjeux de la construction du réseau international de l'AFDC et ses finalités.

Pauline Türk fait valider le PV de la précédente réunion du CS, tenue le 6 mai.